



# Les changements apportés à la télétransmission Ariane

En prévision des changements législatifs basés sur le jugement Moore, nous procédons à des changements dans Ariane. Le projet de loi n'étant pas encore déposé, voici la solution que nous nous proposons d'appliquer dans Ariane et ses effets sur l'échange de données entre nos réseaux.

Plusieurs changements seront apportés à la télétransmission Ariane :

- élargissement des valeurs possibles pour la variable « sexe »;
- ajout du lien de parenté asexué « parent »;
- modification de la méthode utilisée pour former un code permanent permettant de retirer les références au sexe.

À ces modifications s'ajoutent les autres modifications en attente dans Ariane :

- retrait des données de citoyenneté;
- champ courriel pour les responsables de lot rendu obligatoire;
- ajout de services Web pour la recherche et la consultation de dossiers.

Bien sûr, les détails techniques seront présents dans le guide de télétransmission, qui est disponible sur le site Ariane à l'adresse : [www.education.gouv.qc.ca/ariane](http://www.education.gouv.qc.ca/ariane).

## Élargissement des valeurs possibles pour la variable « sexe »

Nous allons changer les valeurs disponibles pour la variable « sexe ». Il est important de mentionner que tous nos travaux visent à rendre dynamique la liste des sexes disponibles dans nos applications. Nous ne savons pas quels changements seront apportés à cette liste dans le futur, mais l'objectif est de faire en sorte que l'ajout d'une valeur à cette liste n'ait pas plus d'impact informatique que l'ajout d'un nouveau pays. Voici la liste des valeurs initiales dans notre nouvelle liste pour les codes de sexe.

| Code de la valeur | Nom officiel |
|-------------------|--------------|
| <b>F</b>          | Féminin      |
| <b>M</b>          | Masculin     |
| <b>X</b>          | Non binaire  |
| <b>N</b>          | Indéterminé  |
| <b>I</b>          | Intersexué   |

### Ajout du lien de parenté asexué « parent »

La liste des valeurs de « lien de parenté » a aussi été rendue dynamique. Nous serons en mesure d'ajouter rapidement d'autres valeurs si la loi le requiert. Voici les valeurs actuellement prévues dans cette liste.

| Code de la valeur | Nom officiel |
|-------------------|--------------|
| <b>PE</b>         | Père         |
| <b>ME</b>         | Mère         |
| <b>PA</b>         | Parent       |

Il est à noter que nous conservons l'obligation d'avoir deux « parents » et que si l'un est absent, son absence doit être justifiée au moyen de documents officiels (comme avant). Cela signifie que le système Ariane ne permettra pas de gérer les situations avec plus de deux parents « officiels ».

Si vous vous souvenez bien, le système Ariane supporte deux formats pour transmettre les informations sur les parents (projet de lutte contre l'homophobie). Le format avec une entité « parent », qui contenait elle-même d'autres renseignements détaillés (incluant le lien de parenté), sera peu affecté.

Cependant, le format avec les champs « nom du père », « prénom du père », etc. est plus complexe à gérer. À ce titre, nous avons décidé de le rendre « désuet » (même s'il continuera d'être supporté pour les cas avec une mère et un père). Si vous utilisez ce format (ce qui représente une forte majorité des cas), nous vous recommandons d'utiliser l'autre approche.

**Modification de la méthode utilisée pour former un code permanent permettant de retirer les références au sexe**

Une autre demande courante que nous recevons depuis plusieurs années est celle visant à retirer la mention de sexe de la formation du code permanent. À cet effet, pour tous les nouveaux codes permanents, nous n'ajouterons plus +50 au mois (positions 7 et 8) aux codes permanents pour identifier ceux qui appartiennent à des élèves féminins. Pour distinguer les codes permanents créés avec la nouvelle méthode, tous les nouveaux codes permanents se verront ajouter +25 au mois. Les codes permanents existants ne seront pas modifiés, mais si une demande de modification affectait le code permanent, la nouvelle règle serait appliquée lors de cette modification.

### **Retrait des données de citoyenneté**

Depuis quelques années, une modification à la *Loi sur l'instruction publique* (projet de loi n° 144) a fait en sorte qu'Ariane ne peut plus retourner les données de citoyenneté. Pour nous permettre de suivre cette directive, l'information ne sera plus incluse dans les réponses aux demandes de tous les types et de tous les organismes. De plus, nous abolissons les demandes de « modification de citoyenneté » (type 42).

### **Champ courriel pour les responsables de lot rendu obligatoire**

Avec la modification des méthodes de communication, nous devons rendre obligatoire l'adresse de courriel des responsables Ariane. Plusieurs renseignent ce champ actuellement, mais les lots seront rejetés si cette adresse de courriel n'est pas présente.

### **Ajout de services Web pour la recherche et la consultation de dossiers**

Pour permettre d'accélérer les recherches et les consultations de dossiers, le système Ariane offrira des services Web. Deux nouveaux services seront disponibles pour ces opérations. Nous conservons les lots du type 30 afin de faciliter la transition. Ces nouveaux services Web vous permettront de rapidement (le temps est estimé à 5 secondes) faire les recherches et de vérifier si les dossiers sont complets et à jour dans Ariane. Nous espérons que cela facilitera ces opérations et vous permettra d'éviter de recevoir des demandes inutiles.

### **Autres changements qui n'affectent pas la télétransmission**

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, notre équipe a dû apporter plusieurs changements internes à la façon de procéder. Un de ceux-ci a fait en sorte que nous avons dû arrêter de transmettre des documents par la poste. De plus, compte tenu du souhait du Ministère de retirer les télécopieurs, celui-ci ne peut plus accepter ce moyen de transmission. Il reste donc uniquement la possibilité de joindre les documents lors de la télétransmission ou de les joindre manuellement après celle-ci.

Un nouvel échange avec le Directeur de l'état civil (DEC) a été mis en place pour créer, automatiquement et sans votre demande, les codes permanents pour les élèves âgés de 4 ans. Chaque jour, les informations sur les enfants qui ont 4 ans cette journée sont échangées et le traitement crée le code permanent dans Ariane. Cela fait en sorte qu'il y a beaucoup plus de dossiers déjà existants et augmente le besoin de faire une recherche. C'est aussi une des raisons qui ont mené à la création des nouveaux services Web.